



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Nantes, le 11 septembre 2025

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Pôle Evaluation des Risques – Risques émergents

Le directeur général de l'ARS
à

Affaire suivie par Marie-Aude KERAUTRET
06 65 61 10 72
ARS-PDL-SE@ars.sante.fr

DREAL des Pays de la Loire
UIDAM

NRéf : 25_104_49_ICPE_IND_VOLTR_DURTAL
Suite dossier 25_019_49_ICPE_IND_VOLTR_DURTAL

Objet : Demande d'autorisation environnementale unique – Création d'un centre de tri de batteries électriques par la société VOLTR - Commune de Durtal.

Par courriel du 1^{er} août 2025, vous sollicitez mon avis sur les compléments apportés au dossier de demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société VOLTR en vue d'obtenir une autorisation pour construire une unité de tri de batteries électriques, en vue de reconditionnement.

Un dossier initial avait été déposé en janvier 2025 pour lequel l'ARS avait émis un avis favorable le 2 avril 2025 avec des remarques non réhibitoires.

Les précisions apportées par le pétitionnaire ne sont pas de nature à modifier l'avis favorable émis en première intention.

Comme précédemment demandé, une étude acoustique doit être réalisée après la mise en service, afin de vérifier l'absence de gêne pour les riverains.

Pour le directeur général,
La responsable du Pôle Evaluation des Risques –
Risques émergents

Chantal GLOAGUEN